



ARRETE PORTANT DECLARATIONS DE CREATIONS OU DE VACANCES D'EMPLOIS N° 2016-23

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 14, 23 et 41;

Vu les déclarations de créations ou de vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises par les collectivités territoriales et établissements publics affiliés ou non au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les déclarations de créations ou de vacances d'emplois de catégorie A, B ou C sont arrêtées conformément au tableau suivant qui comporte **18 déclarations.**

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre et à Monsieur le Représentant de l'Etat auprès des collectivités territoriales de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

ARTICLE 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est affiché et transmis conformément aux dispositions de la loi susvisée.

**Transmis en Préfecture
le 11/07/2016**

Fait à Basse-Terre, le 05/07/2016

La Présidente

Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE

Collectivités territoriales, Etablissements Publics	GRADE	Intitulé du poste	Motif de la vacance	Temps de travail	N° ENREG.
Commune de Capesterre M/Galante	REDACTEUR	RESSOURCES HUMAINES	Détachement ou intégration directe	35 H 00	684
Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre	ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE		Mutation externe	35 H 00	685
Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre	ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE		Mutation externe	35 H 00	686
Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre	ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE		Mutation externe	35 H 00	687
Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre	ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE		Mutation externe	35 H 00	688
Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre	ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE		Mutation externe	35 H 00	689
Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre	ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE		Mutation externe	35 H 00	690
Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre	ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE		Mutation externe	35 H 00	691
Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre	AGENT DE MAITRISE		Mutation externe	35 H 00	692
Commune de Sainte-Anne	ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	Agent de Surveillance de la Voie Publique	Détachement ou intégration directe	28 H 00	693
Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre	TECHNICIEN	Chargée de mission plan climat énergie territorial	Détachement ou intégration directe	35 H 00	694
Communauté d'Agglomération CAP EXCELLENCE	ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE	Assistante de direction du DGA de la Direction Générale Adjointe chargée du Développement Durable	création de poste	35 H 00	695

Communauté d'Agglomération CAP EXCELLENCE	ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	Technicien informatique	création de poste	35 H 00	696
Commune des Abymes	ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE		Détachement ou intégration directe	35 H 00	697
Commune des Abymes	DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	Directeur Principal de Police Municipale	Détachement ou intégration directe	35 H 00	698
Conseil Régional	ATTACHE PRINCIPAL	Secrétaire Général	Mutation externe	35 H 00	699
Conseil Régional	ATTACHE PRINCIPAL	Chargée de mission relations internationales, enseignement supérieur et recherche	Mutation externe	35 H 00	700
Conseil Régional	INGENIEUR	Ingénieur spécialisé dans les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie	Fin de contrat	35 H 00	701

LA PRESIDENTE

Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE GUADELOUPE
BP 465, Avenue Paul LACAVE - Petit-Paris
97 100 BASSE-TERRE
Tél : 0590 99 45 00 Fax : 0590 99 45 21
Site Internet : <http://www.cdg971.com>